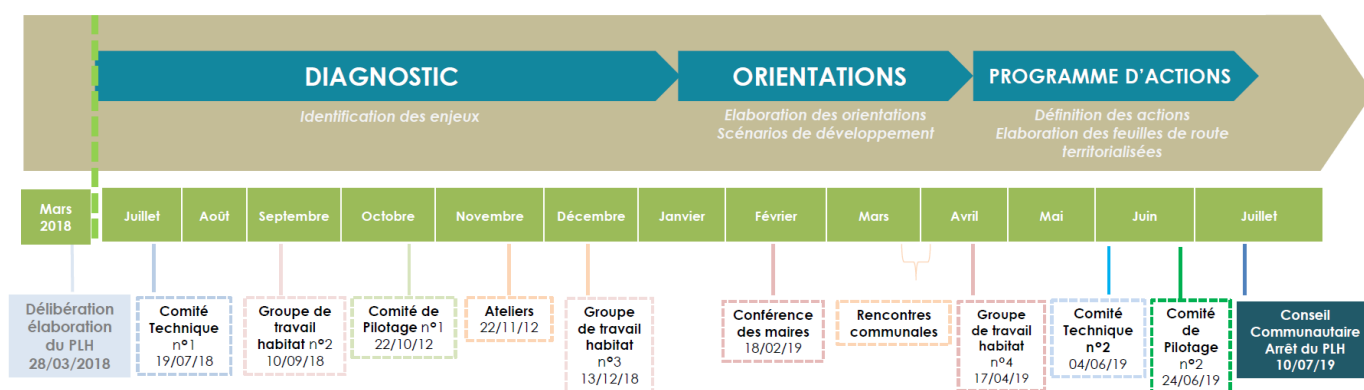


## Programme local de l'habitat - 2020-2025 NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 28 mars 2018, le conseil communautaire a décidé d'engager l'élaboration (obligatoire pour les communautés d'agglomération) du programme local de l'habitat (PLH).

Le PLH a été élaboré de manière collégiale, et son écriture a été conduite en articulation avec les autres documents cadres en vigueur sur le territoire, ou en cours de finalisation.



La procédure d'élaboration entre désormais dans sa dernière phase de validation administrative avec comme étapes :

- Arrêt du projet de PLH au conseil communautaire du 10 juillet 2019 ;
- Transmission de la délibération et recueil de l'avis des communes et du syndicat de SCoT dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ;
- Nouvelle délibération communautaire de 2<sup>ème</sup> arrêt du projet de PLH, après avis des communes puis transmission au représentant de l'Etat (préfet de département) ; celui-ci le soumet pour avis dans un délai de 2 mois au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) ;
- 12 novembre 2019, présentation du PLH par le président en bureau du CRHH ;
- Recueil de l'avis de l'Etat et du CRHH ;
- 11 décembre 2019 : délibération communautaire d'adoption définitive du PLH 2020- 2025.

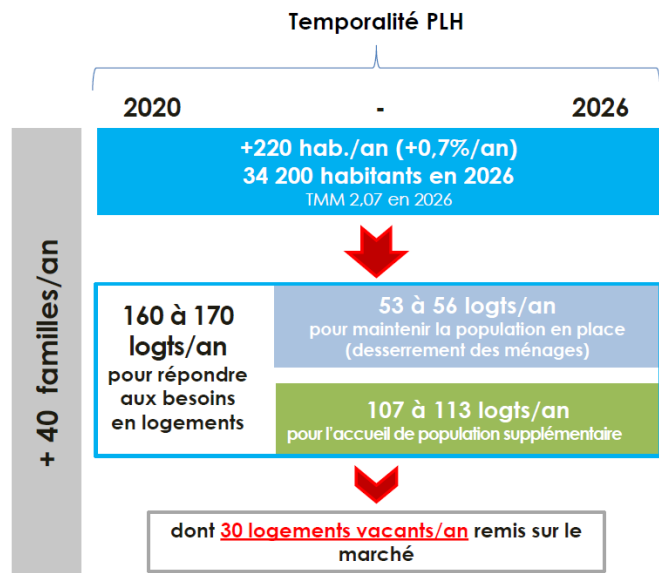
Contenu du PLH de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes :

- **Un diagnostic établi sur 5 grandes thématiques** : les dynamiques socio-démographiques du territoire, les dynamiques d'évolution du parc de logements, l'occupation des parcs, marchés foncier et immobilier, les caractéristiques du parc existant, et les ménages aux besoins spécifiques.

▪ **5 orientations stratégiques structurantes et un programme de 18 actions thématiques :**

1) **Favoriser une production de logements adaptée au renforcement de l'attractivité résidentielle du territoire.**

Le scénario de programmation retenu :



- Une **volonté de rupture** avec la stagnation de la croissance observée sur la période récente
- Un souhait partagé de **renforcer l'accueil des familles**
- Une **cohérence avec les politiques** volontaristes de redynamisation **en cours de déploiement** (Projet de territoire, opération ANRU, Action Cœur de Ville etc.)
- Une **modération réaliste** des perspectives du SCoT

2) **Diversifier l'offre d'habitat en veillant aux équilibres sociaux du territoire.**

Notamment en développant l'offre locative sociale publique, et en soutenant le développement de l'offre en accession sociale à la propriété, notamment pour les familles (subventions de la CAPFV à hauteur de 10.000€/logt en QPV, 6.000€/logt hors QPV - budget prévisionnel de près de 808.000€ sur la période) ;

3) **Faire de l'habitat un levier d'amélioration du cadre de vie : assurer la réussite de l'opération de rénovation urbaine du centre ancien de Foix, redynamiser les centres-villes et centres-bourgs à travers l'amélioration de l'habitat existant, accompagner les communes pour améliorer la qualité des projets d'habitat, renforcer l'amélioration énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique, lutter contre l'habitat indigne ;**

4) **Proposer des solutions adaptées aux ménages aux besoins spécifiques** : proposer et expérimenter des solutions d'habitat variées et adaptées aux personnes âgées et aux personnes handicapées, renforcer et améliorer l'offre de logements à destination des jeunes, identifier et accompagner la sédentarisation des gens du voyage, favoriser le développement d'une offre d'hébergement ou d'habitat adapté à destination des personnes les plus vulnérables ;

5) **Piloter et mettre en œuvre le suivi de la politique locale de l'habitat** : mettre en œuvre et animer le PLH, mettre en place les outils de pilotage et de suivi.

▪ **Un programme d'actions territorialisé**, dont la déclinaison s'organise en deux parties :

- A l'échelle des 8 secteurs du PLH : formulation des objectifs de production de logements, définition des principaux enjeux de développement, chiffres clés ;
- A l'échelle des 42 communes de l'intercommunalité : avec, pour chaque commune, un rappel des documents de planification, des démarches et actions engagées dans le domaine de l'habitat, des chiffres clés, des potentialités de développement du parc de logements entre 2020 et 2026.